DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUIN 2024

AFFAIRE N°2024-CM/060 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE AU GROUPEMENT AGRICOLE DE MARE A MARTINS

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 19 juin 2024.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 11 juin 2024.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 17
Absents : 12
Représentés : 03
Total des votes : 20

Le Maire,

Sidoleine PAPAYA

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 juin à 17h20, le conseil municipal s'est réuni dans à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine.

Présents : PAPAYA Marie Sidoleine - DAMOUR Marcel Gérard – VIADERE Marie Ange - MAILLOT Yann Thierry - ELISABETH Marie Jeanne - PAUSE Jean Claude - GEVIA Marie Catherine - HOAREAU Marie Nathalie - MAZAGRAN Daniella Marie-Line – GARRYER Patrick François – RAYAPIN Marie Kenny - PADRE Hermina Marie Océane – TECHER Sophie – ROBERT Laurencine Sarah - LUCILLY Harry - ELISABETH Vincent Marc André - SISAHAYE Teddy.

Absents : MOREAU Jules Mario - FOUASSIN Stéphane Michel Marcel Guy - CHARLEMAGNE Jules Thierry - TECHER Paulin - SINAPIN Marie Jacqueline - DE LAMOTHE Jean Bernard - BOYER Laurent - BRANCALIN Sandrine - FANNIO Anaïs Cindy - ECLAPIER Eric Emmanuel - PAPAYA Mélissa Marie Elsa - ELISABETH Karine.

Ont voté par procuration : CHARLEMAGNE Jules Thierry (procuration donnée à LUCILLY Harry) - BRANCALIN Sandrine (procuration donnée à ROBERT Laurencine) - FANNIO Anaïs Cindy (procuration donnée à GEVIA Marie Catherine).

Secrétaire de séance : ELISABETH Vincent Marc André.

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 27.06.2024

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20240618-2024-CM-060-DE
Date de télétransmission : 26/06/2024
Date de réception préfecture : 26/06/2024

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Groupement Agricole de Mare à Martins (G.A.M.M) se positionne cette année sur deux nouvelles opérations :

- Il a organisé, en direction de ses adhérents, un voyage agricole du 15 au 26 mai dernier pour une immersion totale sur une exploitation qui s'est lancée dans l'agriculture biologique dans le village d'HALONG au VIETNAM.
 Arrivés sur l'exploitation, les agriculteurs de Mare à Martins ont participé à diverses activités telles que le plantage des semis, le labourage de la terre, la fertilisation des cultures avec du compost organique et l'arrosage des plantes.
 Lors de ce séjour découverte un temps d'échange a permis à nos agriculteurs de présenter les différentes pratiques agricoles dont la culture hydroponique et les difficultés liées à la gestion d'une exploitation à la Réunion.

- Il souhaite également accompagner ses adhérents pour l'acquisition de big bag de granulat de terreau, afin de les impliquer davantage dans une démarche d'une culture raisonnée.

Pour ce faire, le G.A.M.M sollicite la collectivité pour une contribution financière supplémentaire de 3 500 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu l'article le CGCT.

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité (20 voix pour) :**

ARTICLE 1 : **D'autoriser l'attribution d'une subvention supplémentaire de 3 500€ au Groupement Agricole de Mare à Martins (G.A.M.M).**

ARTICLE 2 : **D'autoriser l'inscription de cette dépense au budget communal 2024 chapitre « Subvention exceptionnelle ».**

ARTICLE 3 : **D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....

.....

Ont signé au registre des délibérations :

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

ELISABETH Vincent Marc André

Le Maire,

Sidoleine PAPAYA

MAIRIE DE SALAZIE

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20240618-2024-CM-060-DE
Date de télétransmission : 26/06/2024
Date de réception préfecture : 26/06/2024